

Image not found or type unknown



Frais de dépôt de pièces prélevés par Notaire pour vente terrain

Par **FAUCHEUX AGNES**, le **20/01/2017** à **22:43**

Bonjour,

Suite à la vente d'un terrain (lotissement de deux terrains) le notaire m'a prélevé lors de la vente un montant de 1.500 euros de frais de dépôt de pièces. Je pensais que les frais de notaire ne s'appliquaient qu'à l'acheteur et que le vendeur n'en avait pas. Pouvez vous m'expliquer ?

Merci.